

## COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

2023

Ce document doit être remis à l'agent au moins huit jours avant la date de l'entretien accompagné de sa convocation et de sa fiche de poste. Il doit être ensuite établi par le supérieur hiérarchique direct

NOM DE LA COLLECTIVITE : COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Date de l'entretien professionnel : 19/12/23

### IDENTIFICATION DE L'AGENT EVALUÉ

Nom et Prénom : CHAILLOUX Sébastien

Catégorie : C Groupe hiérarchique : 1 Statut : titulaire

Grade et échelon : Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe / échelle C2 / échelon 8

Service : technique

Fonctions (poste occupé) : Responsable services techniques / Coordonnateur de travaux

Date d'entrée dans le poste : 21/12/2011

Temps de travail :  TC  TNC : ..../35<sup>ème</sup>  Temps partiel (quotité : .....%)

### IDENTIFICATION DE L'EVALUATEUR (SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT)

Nom et Prénom : LIOT Gérard

Fonctions : Maire de la commune

### 1/ - BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

#### 1-1) Résultats professionnels obtenus au vu des objectifs assignés

Faits marquants de l'année (modifications du fonctionnement et/ou de l'organisation du service, de la fiche de poste...)



Rappel des objectifs fixés	Bilan de l'évaluateur	Observations
<p>Objectif(s) : - Maintenir, Assumer et Améliorer : - Compétences - Techniques - organisation</p>	<p>Préciser, pour chaque objectif, s'il est atteint totalement, majoritairement, partiellement, insuffisamment, non atteint ou devenu sans objet</p> <p>Objectifs atteints</p>	<p>il fait preuve de ces objectifs</p>

1-2) Evaluation de la valeur professionnelle de l'agent(les critères sont fixés après avis du comité technique et portent sur les thèmes indiqués ci-dessous en grisé)

CRITERES	TS	S	EA	AA	SO	COMMENTAIRES
<b>RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS PAR L'AGENT ET REALISATION DES OBJECTIFS</b>						
Fiabilité et qualité du travail effectué	X					
Atteinte des objectifs	X					
Capacité à rendre compte (esprit d'analyse et de synthèse)	X					
Autonomie, prise d'initiatives, force de proposition, assiduité	X					
<b>COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES</b>						
Connaissances réglementaires et/ou techniques liées à la fiche de poste		X				
Efforts de formation et d'adaptation aux évolutions	X					
Respect de l'application des consignes	X					
Qualité d'expression écrite et/ou orale		X				
<b>QUALITES RELATIONNELLES</b>						
Capacité à travailler en équipe	X					
Capacité à communiquer avec les administrés, discréption et sens de l'image de la commune	X					
Sens et respect de la hiérarchie et des valeurs du service public	X					
Esprit d'ouverture au changement	X					
<b>CAPACITE D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur)</b>						
Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits	X					
Capacité à former (transmettre le savoir et le savoir faire)	X					
Capacité à animer une équipe ou un réseau	X					
Capacité à gérer les ressources (humaines, matérielles ; financières...)	X					

TS = Très satisfaisant

S = Satisfaisant

EA = En voie d'acquisition (progrès en cours)

AA= A améliorer

SO = Sans objet

1-3) Acquis de l'expérience professionnelle sur l'année écoulée

<b>Formations suivies (hors CPF), nouvelles fonctions...</b>
<i>Validation de la délivrance de l'ordre et mise en œuvre des contrôles minuscule électrique.</i>

1-4) Information de l'agent sur l'ouverture et l'utilisation de ses droits afférents au compte personnel de formation

<b>Nombre d'heures utilisées au cours de l'année écoulée (indiquer, le cas échéant, la ou les formation(s) suivie(s)), ...</b>
<i></i>

## 2/- EVOLUTION POUR L'ANNEE A VENIR

### 2-1) Détermination des objectifs pour l'année à venir

Evolution prévisible en matière d'organisation et de fonctionnement du service (et le cas échéant, impact sur la fiche de poste de l'agent)

En cas de départ d'un agent remplacer une place dans le poste.  
Ville / bâtiment et espaces vont -

Objectifs et perspectives d'amélioration des résultats professionnels pour l'agent

Maintenir, Assumer et Améliorer :

- les tâches
- l'organisation.

### 2-2) Formations demandées pour l'année à venir

Formations demandées	Par l'agent	Par le supérieur	Attentes et objectifs	Ordre de priorité
Réhabilitation électrique	✓		Assurer le poste de réhabilitation.	1
Infonatique	✓		Connaissance technique des fonctions de poste	2

### 2-3) Perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité

	EVOLUTIONS SOUHAITEES PAR L'AGENT	AVIS DE L'EVALUATEUR
Evolution des fonctions souhaitées dans le poste actuel		
Evolution de carrière (avancement, promotion interne, concours)	Adjoint technique de la classe qui potrà le promouvoir au poste	Favorable dès que les conditions suivantes soit le 01/12/2024.
Projet éventuel de mobilité interne ou externe		

3/ - AUTRES POINTS ABORDÉS AU COURS DE L'ENTRETIEN

Par l'agent	Par le supérieur hiérarchique direct
	

4/ - APPRECIATION GENERALE EXPRIMANT LA VALEUR PROFESSIONNELLE ETABLIE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(au vu de critères portant notamment sur les résultats professionnels obtenus et la réalisation des objectifs, sur les compétences professionnelles et techniques, sur les qualités relationnelles, sur la capacité d'encadrement ou d'expertise...)

Très bon élément qui donne une très grande satisfaction.

Établi le 19/12/23

Nom et Prénom du supérieur hiérarchique direct :

Signature :





Notification à l'agent du compte-rendu

Le soussigné déclare avoir pris connaissance :

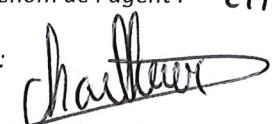
- de la totalité de son compte-rendu d'entretien professionnel ;
- de la possibilité :
  - de demander à l'autorité territoriale la révision de ce compte-rendu dans un délai de 15 jours francs suivant la présente notification ;
  - d'exercer contre ce compte-rendu un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ;
  - de déposer un recours pour excès de pouvoir contre ce compte-rendu devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le recours devant cette juridiction est également possible dans un délai de 2 mois à compter de la réponse -ou de la décision implicite de rejet- au recours gracieux.

Le 19/12/23

Nom et Prénom de l'agent : CHATELAISON - SÉBASTIEN

Signature :



Observations éventuelles de l'agent :

Visa de l'autorité territoriale

Nom et Prénom de l'autorité territoriale :

Le Maire,

Le 11/12/23

Signature





Gérard LIOT

Observations éventuelles de l'autorité territoriale :

(Partie à retourner au Centre de Gestion avec les pages 1 à 4  
uniquement en cas de demande de révision par l'agent)

**Demande de révision par l'agent du compte-rendu auprès de l'autorité territoriale**

**Motifs :**

---

<b>Réponse de l'autorité territoriale</b>
<u>Réponse :</u>
<i>Nom et Prénom de l'autorité territoriale :</i>
<i>Le ..... / ..... / .....</i>
<i>Signature :</i>

**Notification à l'agent**

En cas de contestation, vous disposez d'un délai de **2 mois** à compter de la présente notification pour exercer :

- unrecours gracieux auprès de l'autorité territoriale ;
- ou un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Le recours devant cette juridiction est également possible dans un délai de 2 mois à compter de la réponse -ou de la décision implicite de rejet- au recours gracieux.

**Demande de révision du compte-rendu auprès de la Commission Administrative Paritaire**  
*(uniquement après demande de révision auprès de l'autorité territoriale et de sa réponse)*

07/07/2024

### Avis de la Commission Administrative Paritaire

Observations :

*Examiné en séance du :*

*Visa de la CAP :*

### Réponse de l'autorité territoriale

Elément(s) révisé(s) du compte-rendu d'entretien :

*Nom et Prénom de l'autorité territoriale :*

*Le ..... / ..... / .....*

*Signature :*

### Notification à l'agent du compte-rendu d'entretien définitif

En cas de contestation, vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la présente notification pour exercer :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ;
- ou un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Le recours devant cette juridiction est également possible dans un délai de 2 mois à compter de la réponse -ou de la décision implicite de rejet- au recours gracieux.

*Nom et Prénom de l'agent :*

*Le ..... / ..... / .....*

*Signature :*